



Mairie de Saint Louis de Montferrand

INFORMATION IMPORTANTE PREVENTION INONDATION

Pas à pas nos bonnes pratiques :

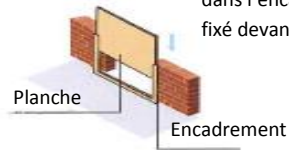
Vous avez été nombreux à nous interroger sur les protections à adopter face au risque inondation :

☀ Si l'Etat et les communes ont des responsabilités dans ce domaine, Chacun doit prendre conscience que, à son niveau, en tant que propriétaire, locataire ou plus simplement citoyen, il peut contribuer à se protéger efficacement.

☀ Pour ce faire, nous vous rappelons qu'il existe des mesures de protection temporaire : les batardeaux, les sacs de sable...

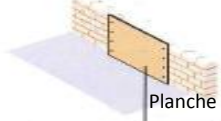
Les batardeaux :

Glisser la planche dans l'encadrement fixé devant l'entrée



Une charnière peut permettre d'ouvrir le batardeau.

Joint d'étanchéité



Vous pouvez utiliser les batardeaux pour protéger également vos portes de garage.

↳ Les batardeaux

Ces dispositifs sont réalisables par soi-même. Vous pouvez vous procurer les matériaux nécessaires dans tous les bons magasins de bricolage.

Le plus simple consiste à installer une cornière en U autour de la porte et à glisser une plaque en métal à l'intérieur de cette dernière. Les cornières sont le plus souvent permanentes, tandis que les plaques à proprement parler sont amovibles.

Elles s'installent en quelques minutes, la glissière étant intégrée au mur bien avant le début de l'inondation.

Toute l'efficacité des batardeaux dépend de l'adhésion du dispositif aux murs. Elle est donc fonction de la nature de vos murs et de la qualité de vos joints et de vos fixations.

Il convient de rappeler que ces dispositifs ne doivent en aucun cas vous permettre de vous murer chez vous.

C'est pourquoi leur hauteur est limitée. Ils doivent en toute circonstance pouvoir être enjambés par un adulte, afin de rendre possible une évacuation.

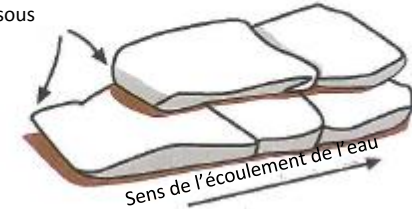
Les sacs de sable :

↳ Les sacs de sable

Cette mesure consiste à mettre des sacs remplis de sable à plat dans le sens de la longueur par rapport au sens d'écoulement prévisible de l'inondation. La barrière ainsi constituée permet de limiter la pénétration de l'eau et de la filtrer le cas échéant. Les extrémités des sacs sont repliées sur elles-mêmes afin de les fermer. Il n'est pas nécessaire de les remplir complètement. Vous devez les placer en quinconce comme les briques d'un mur, en les décalant de moitié à chaque fois.

Positionnement des sacs de sable :
Le rabat est placé dans le sens de l'écoulement et sous le sac.
Les sacs sont positionnés en quinconce

Rabats des sacs en dessous



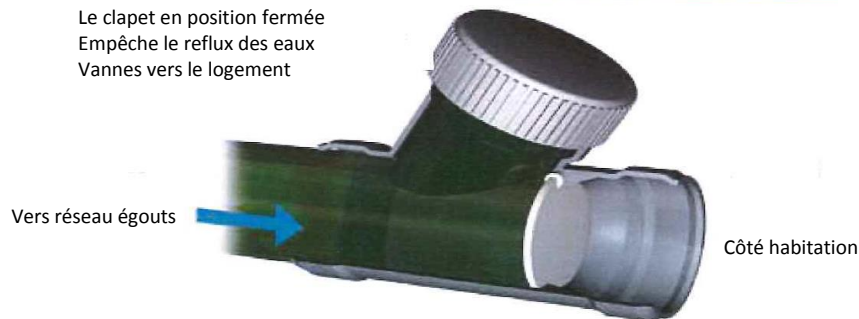
Autres dispositifs complémentaires :

Les bouches d'aération, les tuyaux d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que leurs raccords... et les évacuations d'eaux usées, sont aussi d'autres voies d'entrée ou d'infiltration d'eau possibles. Le cas échéant, des mesures additionnelles sont donc nécessaires :

- ☀ boucher momentanément les aérations,
- ☀ étanchéifier avec un produit type silicone,
- ☀ installer des clapets anti-retour... (Voir ci-contre)

Si le type d'inondation auquel vous êtes exposés est fréquent, il est intéressant d'investir dans un tel dispositif, cette mesure étant efficace et surtout réutilisable.

Le clapet en position fermée
Empêche le reflux des eaux
Vannes vers le logement



Les élus seront accompagnés par les acteurs de notre protection :
équipes du SDIS, service de l'Etat, de la Métropole, le SPIPA.

Vous serez alertés en cas de danger :

- ✿ sur les panneaux d'affichage électronique,
- ✿ par le système d'alerte et de contact : pour en bénéficier il est nécessaire de compléter le formulaire en bas de page.
- ✿ par vos référents de quartiers

Numéro de téléphone mairie : **05 56 77 43 11**

La protection est l'affaire de tous !

La Commission municipale Environnement

A ce jour, le SPIPA (Syndicat de Protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès) a réalisé des travaux d'urgence : remise à niveau de la digue sur un linéaire de 625 m.

- ✿ **Les mesures de prévention doivent être mieux connues** de chacune et chacun d'entre vous, nous avons toutes et tous la volonté de faire preuve de responsabilité et de solidarité.
- ✿ **Nous pouvons nous préparer efficacement aux éventuels** risques inondations lors des grandes marées autour du 20 février ainsi que du 20 mars 2015.

L'équipe municipale va être informée en temps réel et prend l'engagement d'être présente en mairie dans le cadre d'une cellule de veille 24h/24h, si les risques sont avérés.

SYSTEME d'ALERTE ET DE CONTACT

Si vous ne l'avez pas encore fait ! Ou si vos coordonnées ont changées... Pensez à compléter le formulaire et à le retourner en mairie.

Noms :..... **Prénoms :**.....

Adresse :.....

Fixe :..... **Mobile 1:**.....

Email :..... **Mobile2 :**.....



<http://saintlouisdemontferrand.fr>